

# Fiche de données de sécurité

page: 1/17

---

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 11.01.2017

Version: 3.0

Produit: **DASH**

(ID Nr. 30653530/SDS\_CPA\_CH/FR)

date d'impression 12.01.2017

---

## SECTION 1: Identification de la substance / préparation et de la société / entreprise.

### 1.1. Identificateur de produit

**DASH**

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:

BASF Schweiz AG

Im Tiergarten 7

8055 Zürich, SWITZERLAND

Téléphone: +41 44 7819-380

adresse E-Mail: PS-BCSCHWEIZ@basf.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse (STIZ): Tel. 145

International emergency number:

Téléphone: +49 180 2273-112

---

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Asp. Tox. 1  
Eye Dam./Irrit. 1  
Skin Corr./Irrit. 2  
Aquatic Chronic 2

H304, H318, H315, H411, EUH401

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, se référer au texte intégral dans la section 16.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

### Globally Harmonized System (GHS) / Système Général Harmonisé (SGH)

Pictogramme:



Mention d'avertissement:

Danger

Mention de Danger:

H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH401	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Conseil de Prudence:

P102	Tenir hors de portée des enfants.
SP 1	Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]

Conseil de Prudence (Prévention):

P280	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P261	Éviter de respirer le brouillard.
P264	Se laver les parties du corps contaminées soigneusement après manipulation.

Conseils de prudence (Intervention):

P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P303 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): laver abondamment à l'eau et au savon.
P391	Recueillir le produit répandu.
P331	NE PAS faire vomir.
P362 + P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

**Conseils de Prudence (Stockage):**

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405 Garder sous clef.

**Conseil de Prudence (Elimination):**

P501 Faire éliminer le contenu/récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux.

### 2.3. Autres dangers

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Si cela est pertinent, des informations sont données dans cette section sur d'autres dangers qui ne donnent pas lieu à classification mais qui peuvent contribuer au danger global de la substance ou du mélange.

Voir section 12 - Résultats des évaluations PBT et vPvB.

---

## SECTION 3: Composition / Information sur les composants

### 3.1. Substances

Pas applicable

### 3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

adjuvant, Concentré émulsifiable

Composants dangereux (GHS)

conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008

| solvant naphta aromatique lourd (pétrole); Kérosène - non spécifié

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 11.01.2017

Version: 3.0

Produit: **DASH**

(ID Nr. 30653530/SDS\_CPA\_CH/FR)

date d'impression 12.01.2017

Teneur (W/W): < 50 %	Asp. Tox. 1
Numéro CAS: 64742-94-5	STOT SE 3 (sommolence et vertige)
Numéro-CE: 265-198-5	Aquatic Chronic 2
	H304, H336, H411

Oxirane, méthyl, polymère éthoxylé de mono-C10-16 alkyléthers phosphaté

Teneur (W/W): < 30 %	Skin Corr./Irrit. 2
Numéro CAS: 68649-29-6	Eye Dam./Irrit. 1
	H318, H315

naphtalène

Teneur (W/W): < 1 %	Acute Tox. 4 (par voie orale)
Numéro CAS: 91-20-3	Carc. 2
Numéro-CE: 202-049-5	Aquatic Acute 1
Numéro INDEX: 601-052-00-2	Aquatic Chronic 1
	Facteur M - aiguë: 1
	Facteur M - chronique: 1
	H302, H351, H400, H410

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, comprenant les classes de dangers et les mentions de danger, se référer au texte intégral dans la section 16.

---

## SECTION 4: Premiers Secours

### 4.1. Description des premiers secours

Les secouristes doivent veiller à leur propre protection. Lors de danger d'inconscience du patient, disposition et transport en position latérale stable. Retirer immédiatement les vêtements souillés.

Après inhalation:

Repos, air frais, secours médical. Inhaler immédiatement une dose-aérosol de corticostéroïde.

Après contact avec la peau:

Laver aussitôt à fond avec beaucoup d'eau, pansement protecteur stérile, consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux:

Rincer aussitôt à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Consulter un ophtalmologue.

Après ingestion:

Rincer immédiatement la bouche et faire boire 200-300 ml d'eau, secours médical. Ne pas faire vomir car il y a danger d'aspiration.

#### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Symptômes: Les principaux symptômes et effets connus sont décrits dans l'étiquette (voir section 2) et/ou en section 11., A ce jour, aucun autre symptôme ou effet important n'est connu.

#### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

---

### **SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### **5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction recommandés:

eau pulvérisée, dioxyde de carbone, mousse, poudre d'extinction

#### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes d'azote

Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

#### **5.3. Conseils aux pompiers**

Équipement particulier de protection:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques.

Autres informations:

Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts. Éliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Refroidir les récipients menacés avec de l'eau.

---

### **SECTION 6: Mesures à prendre en cas de rejet accidentel**

#### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. Utiliser un vêtement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.

#### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

#### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Pour de petites quantités: ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, Kieselguhr).

Pour de grandes quantités: Endiguer. Pomper le produit.

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur. Collecter séparément dans des emballages adaptés étiquetés et qu'il est possible de fermer. Nettoyer à fond

les objets et le sol souillés avec de l'eau et un détergent en observant les réglementations en vigueur.

#### **6.4. Référence à d'autres sections**

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent en section 8 et 13.

---

## **SECTION 7: Manipulation et stockage**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Aucune mesure particulière nécessaire si le stockage et la manipulation sont appropriés. Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Les vapeurs peuvent former un mélange inflammable avec l'air. Prévoir des mesures contre l'accumulation des charges électrostatiques - tenir à l'écart de toute source d'ignition - mettre à disposition des extincteurs.

### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Séparer des denrées alimentaires, y compris celles pour animaux.

Autres données sur les conditions de stockage: Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger de l'action directe des rayons de soleil.

Stabilité de stockage:

Durée de stockage: 60 Mois

Protéger des températures inférieures à : 0 °C

Les caractéristiques du produit peuvent se modifier si la substance/le produit est stocké(e) en-dessous de la température indiquée pour une période prolongée.

Protéger des températures supérieures à : 40 °C

Les caractéristiques du produit peuvent se modifier si la substance/le produit est stocké(e) au-dessus de la température indiquée pour une durée prolongée.

### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés dans la section 1, l'avis mentionné dans cette section 7 doit être respecté.

---

## **SECTION 8: Contrôle de l'exposition / Protection individuelle**

### **8.1. Paramètres de contrôle**

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

91-20-3: naphthalène

Effet sur la peau (MAK (CH))

La substance peut être absorbée à travers la peau.

VME 50 mg/m<sup>3</sup> ; 10 ppm (MAK (CH))

64742-94-5: solvant naphta aromatique lourd (pétrole); Kérosène - non spécifié

VME 1.100 mg/m<sup>3</sup> ; 300 ppm (MAK (CH))

VME 2.000 mg/m<sup>3</sup> ; 500 ppm (MAK (CH))

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

Protection respiratoire adaptée en cas de concentrations élevées ou d'action prolongée: Filtre combiné pour gaz/vapeurs de composés organiques, inorganiques acides et basiques(p.ex. EN 14387 type ABEK).

Protection des mains:

Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN 374), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN 374): p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), caoutchouc butyle (0,7 mm), entre autres.

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité à protection intégrale (lunettes de protection totale) (EN 166)

Vêtements de protection:

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

### Mesures générales de protection et d'hygiène

Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé. Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques. Ranger séparément les vêtements de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Pour avoir des informations sur les contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement, se référer à la rubrique 6.

---

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique: liquide  
Couleur: orange  
Odeur: aromatique(s)  
Seuil olfactif:

Non déterminé en raison du danger potentiel pour la santé par inhalation.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 11.01.2017

Version: 3.0

Produit: **DASH**

(ID Nr. 30653530/SDS\_CPA\_CH/FR)

date d'impression 12.01.2017

Valeur du pH:	env. 2 - 4 (CIPAC Eau standard D, 1 %(m), env. 20 °C)	
Température de cristallisation:	< -20 °C	
début d'ébullition:	> 178 °C (1.013 hPa)	
Point d'éclair:	Données se rapportant au solvant env. 71 °C	(Directive 92/69/CEE, A.9)
Vitesse d'évaporation:	non applicable	
Inflammabilité:	non applicable	
Limite inférieure d'explosivité:	0,6 %(V) Données se rapportant au solvant	
Limite supérieure d'explosivité:	7 %(V) Données se rapportant au solvant	
Température d'auto-inflammation:	env. 320 °C	(Directive 92/69/CEE, A.15)
Pression de vapeur:	env. 1 hPa (20 °C) Données se rapportant au solvant	
Densité:	env. 0,93 g/cm <sup>3</sup> (env. 20 °C)	(Ligne directrice 109 de l'OCDE)
densité de vapeur relative (air):	non applicable	
Solubilité dans l'eau:	émulsifiable	
Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow):	non applicable	
Auto-inflammabilité:	non applicable	
Décomposition thermique:	90 °C, 160 kJ/kg,	
Viscosité dynamique:	env. 11,4 mPa.s (20 °C, 100 1/s)	(OECD 114)
Viscosité, cinématique:	7,6 mm <sup>2</sup> /s (40 °C)	(OECD 114)
Risque d'explosion:	Compte tenu de sa structure, le produit est classé comme non explosible.	
Propriétés comburantes:	Du fait de sa structure, le produit n'est pas classé comme comburant	

## 9.2. Autres informations

Tension superficielle: env. 31 mN/m  
(25 °C; 100 %(V))

Autres informations:

Si nécessaire, des informations sur d'autres paramètres physiques et chimiques sont indiqués dans cette section.

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité



Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Corrosion des métaux: Pas d'effet corrosif sur les métaux attendu.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

### 10.4. Conditions à éviter

Voir les renseignements sur l'entreposage à la section 7.

### 10.5. Matières incompatibles

Produits à éviter:  
acides forts, bases fortes, oxydants puissants

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux:  
Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

---

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Evaluation de la toxicité aiguë:  
Pratiquement pas toxique après une ingestion unique. Pratiquement pas toxique après inhalation unique. Pratiquement pas toxique après contact cutané unique. Le produit n'a pas été testé.  
L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Données expérimentales/calculées:  
DL50 rat (par voie orale): > 2.200 mg/kg (Ligne directrice 401 de l'OCDE)  
Aucune mortalité n'a été constatée.

CL50 rat (par inhalation): > 5,6 mg/l 4 h (Ligne directrice 403 de l'OCDE)  
Aucune mortalité n'a été constatée.

DL50 rat (par voie cutanée): > 2.000 mg/kg (Ligne directrice 402 de l'OCDE)  
Aucune mortalité n'a été constatée.

### Irritation

Evaluation de l'effet irritant:

Irritant par contact avec la peau Peut entrainer de graves lésions oculaires. Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Données expérimentales/calculées:

Corrosion/irritation de la peau lapin: Irritant. (Ligne directrice 404 de l'OCDE)

Lésion oculaire grave/irritation lapin: Risque de lésions oculaires graves. (Ligne directrice 405 de l'OCDE)

### Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Evaluation de l'effet sensibilisant:

Il n'y a aucun signe d'un éventuel effet de sensibilisation de la peau.

Données expérimentales/calculées:

essai de maximalisation sur le cochon d'Inde cobaye: non sensibilisant (Ligne directrice 406 de l'OCDE)

### mutagénicité des cellules germinales

Evaluation du caractère mutagène:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests de mutagenèse ne donnent aucune indication pour un potentiel génotoxique.

### cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les différentes études réalisées sur animaux n'ont pas montré d'effets cancérogènes.

### toxicité pour la reproduction

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests sur animaux n'ont révélé aucune indication pour des altérations de la fertilité.

### Toxicité pour le développement

Evaluation du caractère tératogène:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests sur animaux réalisés avec des quantités qui ne sont pas toxiques pour les animaux adultes ne donnent pas d'indice pour un effet toxique pour les embryons.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Evaluation simple de la Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (STOT):  
Effets narcotiques possibles (sommolences ou vertiges).

Remarques: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

#### Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Evaluation de la toxicité après administration répétée:  
Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Aucune organo-toxicité spécifique de la substance n'a été observée après une administration répétée à des animaux.

#### Danger par aspiration

Peut également endommager les poumons en cas d'ingestion (danger par aspiration).

#### Autres informations sur la toxicité

Une utilisation non conventionnelle peut conduire à des effets néfastes pour la santé.

---

## **SECTION 12: Informations écologiques**

### **12.1. Toxicité**

Evaluation de la toxicité aquatique:

Nocif pour les organismes aquatiques. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité vis-à-vis des poissons:

CL50 (96 h) 22 mg/l, *Oncorhynchus mykiss* (OCDE 203; ISO 7346; 84/449/CEE, C.1)

Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Invertébrés aquatiques:

CE50 (48 h) 37,8 mg/l, *Daphnia magna* (Ligne dir. 202 de l'OCDE, 1ère partie, statique)

Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Plantes aquatique(s):

CE50 (72 h) 92,3 mg/l (taux de croissance), *Pseudokirchneriella subcapitata* (Ligne directrice 201 de l'OCDE, statique)

CE10 (72 h) 23,9 mg/l (taux de croissance), *Pseudokirchneriella subcapitata* (Ligne directrice 201 de l'OCDE, statique)

Effets chroniques sur poissons:

Pas de données disponibles.

Effets chroniques sur invertébrés aquat.:  
Pas de données disponibles.

## 12.2. Persistance et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H<sub>2</sub>O):  
Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

| *Données relatives à : solvant naphta aromatique lourd (pétrole); Kérosène - non spécifié*  
*Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H<sub>2</sub>O):*  
*Difficilement biodégradable (selon critères OCDE).*

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Evaluation du potentiel de bioaccumulation:  
Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

*Données relatives à : solvant naphta aromatique lourd (pétrole); Kérosène - non spécifié*  
*Evaluation du potentiel de bioaccumulation:*  
*Le produit contient des composants présentant un potentiel de bioaccumulation.*  
-----

## 12.4. Mobilité dans le sol

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:  
Adsorption sur les sols: Après pénétration dans le sol, il faut s'attendre à une adsorption sur les particules de terre solides. La pénétration dans les eaux superficielles n'est pas attendue. Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

| *Données relatives à : solvant naphta aromatique lourd (pétrole); Kérosène - non spécifié*  
*Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:*  
| *volatilité: La substance s'évapore lentement de la surface de l'eau vers l'atmosphère.*  
*Adsorption sur les sols: Une adsorption sur la phase solide du sol est attendue.*

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT  
(Persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très Persistant et très bioaccumulable)

## 12.6. Autres effets néfastes

Le produit ne contient pas de substances listées dans le Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

## 12.7. Indications complémentaires

Autres informations sur l'écotoxicité:

Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Doit être orienté vers une décharge agréée ou incinéré dans un centre agréé tout en respectant les prescriptions réglementaires locales.

Emballage non nettoyé:

Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### Transport terrestre

ADR

Numéro ONU	UN3082
Nom d'expédition des Nations unies:	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient SOLVANT NAPHTA, NAPHTALÈNE)
Classe(s) de danger pour le transport:	9, EHSM
Groupe d'emballage:	III
Dangers pour l'environnement:	oui
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Code de restriction en tunnel: E

RID

Numéro ONU	UN3082
Nom d'expédition des Nations unies:	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient SOLVANT NAPHTA, NAPHTALÈNE)
Classe(s) de danger pour le transport:	9, EHSM
Groupe d'emballage:	III
Dangers pour l'environnement:	oui
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun connu

### Transport fluvial intérieur

ADN

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 11.01.2017

Version: 3.0

Produit: **DASH**

(ID Nr. 30653530/SDS\_CPA\_CH/FR)

date d'impression 12.01.2017

Numéro ONU	UN3082
Nom d'expédition des Nations unies:	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient SOLVANT NAPHTA, NAPHTALÈNE)
Classe(s) de danger pour le transport:	9, EHSM
Groupe d'emballage:	III
Dangers pour l'environnement:	oui
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun connu

Transport par voie navigable en bateau citerne et en bateau à cargaison sèche  
Non évalué

**Transport maritime****Sea transport**

IMDG

IMDG

Numéro ONU:	UN 3082	UN number:	UN 3082
Nom d'expédition des Nations unies:	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient SOLVANT NAPHTA, NAPHTALÈNE)	UN proper shipping name:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (contains SOLVENT NAPHTHA, NAPHTHALENE)
Classe(s) de danger pour le transport:	9, EHSM	Transport hazard class(es):	9, EHSM
Groupe d'emballage:	III	Packing group:	III
Dangers pour l'environnement:	oui	Environmental hazards:	yes
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun connu	Special precautions for user:	Marine pollutant: YES None known

**Transport aérien****Air transport**

IATA/ICAO

IATA/ICAO

Numéro ONU:	UN 3082	UN number:	UN 3082
Nom d'expédition des Nations unies:	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE,	UN proper shipping name:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (contains SOLVENT

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 11.01.2017

Version: 3.0

Produit: **DASH**

(ID Nr. 30653530/SDS\_CPA\_CH/FR)

			date d'impression 12.01.2017
	N.S.A. (contient SOLVANT NAPHTA, NAPHTALÈNE)		NAPHTHA, NAPHTHALENE)
Classe(s) de danger pour le transport:	9, EHSM	Transport hazard class(es):	9, EHSM
Groupe d'emballage:	III	Packing group:	III
Dangers pour l'environnement:	oui	Environmental hazards:	yes
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun connu	Special precautions for user:	None known

**14.1. Numéro ONU**

Voir les entrées correspondantes au numéro UN pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

Voir les entrées correspondantes à la désignation officielle de transport pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Voir les entrées correspondantes aux "classes de danger pour le transport" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

**14.4. Groupe d'emballage**

Voir les entrées correspondantes aux "groupes d'emballage" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

**14.5. Dangers pour l'environnement**

Voir les entrées correspondantes aux "risques pour l'environnement" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Voir les entrées correspondantes aux "précautions particulières pour l'utilisateur" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC****Transport in bulk according to Annex II of MARPOL and the IBC Code**

règlement:	Non évalué	Regulation:	Not evaluated
Expédition approuvée:	Non évalué	Shipment approved:	Not evaluated
Nom de la pollution:	Non évalué	Pollution name:	Not evaluated
Catégorie de la pollution:	Non évalué	Pollution category:	Not evaluated
Type de navire:	Non évalué	Ship Type:	Not evaluated

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Interdictions, restrictions et autorisations

Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006: Numéro dans la liste: 3

Classe de danger pour l'eau (annexe 4 du VwVwS (Allemagne)): (2) Polluant de l'eau.

L'ordonnance sur les accidents majeurs définit, dans son annexe 1, les critères pour déterminer les seuils quantitatifs en se basant sur la toxicité, l'inflammabilité, l'explosibilité et l'écotoxicité des substances et des préparations.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation d'utilisation sûre a été réalisée pour le mélange et le résultat est documenté dans les sections 7 et 8 de la FDS

## SECTION 16: Autres informations

Pour une utilisation appropriée et en toute sécurité de ce produit, merci de vous référer aux conditions indiquées sur l'étiquette du produit.

Texte intégral des classifications, incluant les classes de danger et les mentions de danger, si mentionnés dans les sections 2 et 3:

Asp. Tox.	Danger par aspiration
Eye Dam./Irrit.	Lésions oculaires graves / irritation oculaire
Skin Corr./Irrit.	Corrosion/irritation cutanée
Aquatic Chronic	Danger pour le milieu aquatique - chronique
STOT SE	Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (exposition unique)
Acute Tox.	Toxicité aiguë
Carc.	Cancérogénicité
Aquatic Acute	Danger pour le milieu aquatique - aigu
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH401	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.



---

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 11.01.2017

Version: 3.0

Produit: **DASH**

(ID Nr. 30653530/SDS\_CPA\_CH/FR)

date d'impression 12.01.2017

H410

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Cette fiche de données de sécurité n'est ni un certificat d'analyses ni une fiche technique et ne peut en aucun cas être considérée comme un accord sur nos spécifications de vente. Les utilisations identifiées dans cette fiche de données de sécurité ne représentent ni un accord sur la qualité contractuelle correspondante de la substance / du mélange ni une utilisation contractuellement désignée. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits de propriété intellectuelle et toute la législation applicable sont observés.

---

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.